Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 66 (1940)
Heft: 7

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les travaux pratiques doivent être surtout ceux du laboratoire de chimie.

Rien ne semble s'opposer d'ailleurs à ce que les laboratoires d'une école d'application aient un caractère semi-industriel, permettant aux élèves de se mettre en contact avec la pratique sous une forme plus scientifique qu'ils n'en auront l'occasion après être sortis de l'école. Les universités américaines ont développé considérablement leurs laboratoires d'essais en travaillant de concert avec les industries. Elles y trouvent un double avantage en ce que les industriels suivent avec intérêt le progrès des travaux exécutés pour eux et en ce que l'élève apprend à traiter scientifiquement des problèmes dont l'aspect expérimental lui sera difficilement accessible dans sa profession, car il sera plus tard trop occupé par les nécessités quotidiennes de son travail pour pouvoir se former aux recherches. L'expérimentation industrielle dans les écoles trouvera une place recommandable si elle est dirigée par un professeur compétent, l'organisation des laboratoires de l'école pouvant alors garder quand même un aspect hautement scientifique.

Un autre avantage du laboratoire, c'est qu'il permet aux élèves moyens de se développer au contact des réalités et d'atteindre un niveau qui ne pourrait leur être donné par un enseignement scientifique les dépassant souvent.

SOCIÉTE SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central du 9 février 1940.

1. *Etat nominatif.*

Admissions.

Dans la séance du comité central du *9 février 1940* ont été admis :

			Section
Cart Pierre,	ing.-électricien	*Le Locle*	Chaux-de-Fonds
Marti Fritz,	ing.-électricien	*Chaux-de-Fonds*	Ch.-de-Fds
Bugnion Frank,	ing.-électricien	*Genève*	Genève
Micheli Jacques,	ing.-électricien	*Genève*	Genève
Perrin Louis,	ingénieur civil	*Genève*	Genève
Bovet Théodor,	ing.-mécanicien	*Genève*	Genève
Birchmeier Auguste,	ingénieur civil	*Lausanne*	Vaudoise
Boon A.-E.,	ingénieur civil	*Vevey*	Vaudoise
Lugrin E.-V.	ingénieur civil	*Lausanne*	Vaudoise
Moor Walter,	Architekt	*Zürich*	Zürich
Décès.			
Leder Walter,	Maschinen-Ing.	*Basel*	Basel
v. Steiger Alex.,	Bau-Ingenieur	*Bern*	Bern
Ziegler Ernst,	Architekt	*Wabern*	Bern
Meyer Samuel,	Architekt	*Gächlingen*	Schaffhausen
Altwegg A.,	Bau-Ingenieur	*St. Gallen*	St. Gallen
Carey Edouard,	ingénieur civil	*Pully*	Vaudoise
Itschner Otto,	Architekt	*Küsnacht/Zch.*	Zürich
Schild Siegfried,	Elektro-Ing.	*Zürich*	Zürich

2. *Comptes 1939 et budget 1940.*

Le comité central prend connaissance du résultat des comptes de 1939 et décide de présenter ces derniers aux réviseurs des comptes. Le budget 1940 est approuvé. Le comité central décide de faire approuver les comptes 1939 après leur vérification par les réviseurs par votation écrite auprès des délégués des sections.

3. *Caisse de compensation pour les professions indépendantes.*

Le comité central prend connaissance des nouvelles propositions du Département de l'économie publique et décide d'effectuer une enquête parmi les membres de la S. I. A. établis à leur compte, afin d'obtenir une base de comparaison. La question d'une caisse de compensation pour les professions indépendantes sera suivie par le comité central avec toute l'attention voulue.

4. *Divers.*

Le comité central traite en outre les questions suivantes : protection des titres, concours pour l'école des jeunes filles à Zurich, pour l'hôpital régional de Sion, participation de la S. I. A. à la Fédération suisse pour la construction d'abris antiaériens, représentations de la S. I. A. à l'Institut pour l'organisation rationnelle et exploitation industrielle créé à l'Ecole polytechnique fédérale, les nouveaux règlements fédéraux pour les dessinateurs, etc.

Le Secrétariat.

Zurich, le 18 mars 1940.

Communication du secrétariat.

Nous avisons nos membres et autres intéressés que les normes et formules nouvelles ou révisées en 1939, mentionnées ci-dessous, sont en vente en allemand et en français au *Secrétariat de la S. I. A.*, Tiefenhöfe 11, Zurich et chez *Rouge & Cie S. A.*, rue Haldimand 6, Lausanne.

N° 106 Normes concernant l'installation et l'exploitation des ascenseurs et monte-charge (révisées) ;
N° 123 Conditions et mode de métré pour les travaux de ferblanterie et les toitures en produits bitumés (révisées) ;
N° 134 Conditions et mode de métré pour les planchers sans joints et sols divers (révisées) ;
N° 136 Conditions et prescriptions pour la fourniture des ascenseurs et monte-charge (révisées) ;
N° 142 Conditions et mode de métré pour les volets, volets à rouleaux et stores (nouvelles) ;
N° 25 Contrat entre le maître de l'ouvrage et de l'ingénieur concernant les études techniques des bâtiments (nouveau) ;
N° 114 Normes de la S. I. A. concernant les monte-pentes pour skieurs (nouvelles).

Les formules sont en vente au prix de Fr. 0.40, N° 106 au prix de Fr. 1.40 l'exemplaire.

Le Secrétariat.

Zurich, le 20 mars 1940.

CORRESPONDANCE

On nous prie de porter à la connaissance de nos lecteurs la lettre suivante :

Le 28 mars 1940.

Monsieur F. Brauning,
Président de la *Commission pour les concours d'architecture* [1]
BALE, Greifengasse 23.

Monsieur le président,

Je m'adresse à vous au sujet du concours que la Municipalité de Lausanne a ouvert récemment pour la construction de nouveaux abattoirs.

Le jugement de ce concours pose à nouveau la question des infractions au programme qui a fait l'objet de la circulaire du Comité central en date du 20 janvier 1940 [2]. Dans cette circulaire, le Comité central réfute l'opinion selon laquelle des infractions sans gravité sont admissibles et n'entraînent pas obligatoirement une disqualification.

Dans le cas présent, nous constatons que parmi les projets primés il s'en trouve un qui, de l'aveu même du jury, n'a pas tenu entièrement compte des réponses aux questions des concurrents. Il a en particulier prévu l'extension d'un des

[1] Commission de la *Société suisse des ingénieurs et des architectes.* Réd.
[2] Cette circulaire a été publiée à notre numéro du 10 février 1940, p. 32. Réd.